

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.P. n° 93.044

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

17 Mars 1993

**DATE D'AFFICHAGE**

17 Mars 1993

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER  
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT  
M. BERLAND par M. BOISNARD  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme PARROU par M. CHABANEAU

**ABSENTS- EXCUSES** :

MM. ALONSO - BARRIERE et DINDINAUD

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 29

**OBJET** : PERSONNEL TERRITORIAL - ADDITIF A LA DELIBERATION CREANT L'EMPLOI SPECIFIQUE D'AGENT D'EXPLOITATION A L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 10 Octobre 1991 (visée par la Sous-Préfecture le 21 Octobre 1991) complétée par la délibération du 16 décembre 1991, il a été créé l'emploi spécifique d'Agent d'Exploitation à l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS. La délibération susvisée a ouvert trois postes concernant cet emploi spécifique, a fixé les conditions d'admission à cet emploi ainsi que l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière.

Il est proposé de modifier la délibération par l'alinéa suivant :

- Le fonctionnement de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS nécessite l'ouverture d'un poste supplémentaire d'Agent d'Exploitation, soit au total quatre postes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'ajouter l'alinéa suivant :

Le fonctionnement de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS nécessite l'ouverture d'un poste supplémentaire d'Agent d'Exploitation, soit au total quatre postes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 1er Avril 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme

*Mairie de Royan*  
*Par délégation du Maire*  
*Le Secrétaire Général Adjoint*